



DROIT DU TRAVAIL

Le travail, c'est pour gagner de l'argent

(problème de la défalcation de frais dans une association)

QUI PEUT TRAVAILLER

Français: sans difficulté

Ressortissants UE:

- séjour de trois mois
- Droit de travailler
 - Dépendant ou indépendant,
 - certaines limites pour les postes impliquant l'exercice de prérogatives de fonction publique,
 - quelques difficultés pour des métiers réglementés et l'équivalence des examens/titres

LES TITRES DE SÉJOUR

Visa | | Carte de séjour temporaire (1 an maximum)

↓ Demande de renouvellement

Carte de séjour pluriannuelle (2 à 4 ans)

↓ Au bout de 5 ans de séjour régulier

Carte de résident (10 ans)

↓ Demande de renouvellement

Carte de résident (illimitée)

QUELS TITRES DE SÉJOUR

Travailler: les membres de famille d'une personne autorisée à travailler (sous condition de entrée et séjour régulier en France): français, ressortissants EEE, bénéficiaires d'asile et protection subsidiaire

Les titulaires d'un titre de séjour autorisant le travail: salarié, travailleur temporaire, indépendant, carte bleue européenne.

CONDITIONS POUR UN TS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Rappel: visa | | TS pour la première période

Titre de séjour pour travailler:

- Justifier la compétence pour le travail en question, expérience professionnelle, viabilité du projet
- Salariés: un contrat de travail/travail non recherché par un français
(Hayashi/Tour d'Argent)

LES HICS

! Visa « visiteur »/expulsion administrative, le cas échéant

À modifier au renouvellement: vie familiale ou travail